



FICHE SIGNALÉTIQUE

White Dry Non-Sanded Grout

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : White Dry Non-Sanded Grout
Numéro de produit: F8012
Usage du produit : Coulis.
Fabricant/fournisseur : Custom Building Products
13001 Seal Beach Blvd
Seal Beach, CA
90740
Numéro de téléphone : (562) 598-8808
Numéro de téléphone d'urgence : INFOTRAC 1-800-535-5053 (US and Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500
Date de la préparation : Novembre 15, 2011 **Date de Révision :** Novembre 15, 2011

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

DESCRIPTION GÉNÉRAL DES RISQUES

ATTENTION

IRRITANT POUR LES YEUX. PEUT IRRITER LA PEAU.

Effets potentiels sur la santé : Voir la section 11 pour plus d'information.

Voies d'exposition : Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Yeux : Irritant pour les yeux. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.

Peau : Peut irriter la peau. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.

Ingestion : Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.

Effets chroniques : Le contact avec la peau répété ou prolongé pourrait assécher la peau et causer de l'irritation.

Signes et symptômes : Irritation sévères, avec rougeur prononcée et douleur. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Les symptômes peuvent inclure rougeur, assèchement, desquamation et gerçure de la peau. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.

Conditions médicales aggravées par exposition : Asthme. Allergies.

Organes cibles : La peau, les yeux, l'appareil gastro-intestinal, les voies respiratoires.

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de l'OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Effets potentiels sur l'environnement : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pd. %
Ciment de portland	65997-15-1	60 - 100
Oxyde de magnésium	1309-48-4	0.5 - 1.5
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	0.1 - 1
Carbonate de calcium	1317-65-3	15 - 40
Dioxyde de titane	13463-67-7	0.1 - 1



FICHE SIGNALÉTIQUE

White Dry Non-Sanded Grout

Section 4 : PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux :** En cas de contact aux yeux, rincez immédiatement à l'eau courante durant au moins 15 minutes. En cas de port de lentilles cornéennes, retirez celles-ci si facilement réalisable. Consultez immédiatement une autorité médicale.
- Contact avec la peau :** En cas de contact de la peau, rincez immédiatement à l'eau courante. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consultez un médecin.
- Inhalation :** En cas d'inhalation, transporter la personne exposée à l'air frais. Si elle ne respire plus, donnez la respiration artificielle. Si elle a de la difficulté à respirer, appliquez lui un masque à oxygène.
- Ingestion :** NE PAS induire le vomissement. Si la victime est consciente et alerte, donnez-lui 2 verres d'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Avis aux médecins : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité : Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Produits extincteurs :

Moyens d'extinction appropriés : Poussière, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées : Pas disponible.

Produits de combustion : Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

Données sur l'explosibilité :

Sensibilité aux chocs : Pas disponible.

Sensibilité aux décharges électro-statiques : Pas disponible.

Protection pour les pompiers : Gardez le matériel en amont des flammes. Portez un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Portez les protecteurs recommandés à la section 8. Isolez l'endroit affecté et n'y laissez pas pénétrer les personnes non protégées ou non requises.

Précautions environnementales : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, égouts, fossés et cours d'eau. Pour prévenir la contamination de l'environnement, n'utilisez qu'un minimum d'eau.

Méthodes de contention : Contenez et/ou absorbez le déversement avec un matériau inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Ne pas faire s'écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Portez de l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage : Récupérez le matériel déversé avec un aspirateur ou un autre moyen et faites la disposition dans un contenant adéquat. Ventilez la zone.

Autre information : Pas disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

White Dry Non-Sanded Grout

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer les poussières. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Lavez vous les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas conserver à des températures dépassant 49 °C / 120 °F.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition

Ingrédient	Limites d'exposition	
	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Ciment de portland	15 mg/m ³ (totale); 5 mg/m ³ (resp)	1 mg/m ³ (pas d'amiante et <1% de silice cristalline, fraction respirable)
Oxyde de magnésium	15 mg/m ³ ((10 mg/m ³)/(%SiO ₂ +2) TWA (resp)); ((30 mg/m ³)/(%SiO ₂ +2) TWA (total));	10 mg/m ³
Silice cristalline, quartz	((250)/(%SiO ₂ +5) mppcf TWA (resp))	0.025 mg/m ³
Carbonate de calcium	15 mg/m ³ (total); 5 mg/m ³ (resp)	10 mg/m ³
Dioxyde de titane	15 mg/m ³ (poussière totale)	10 mg/m ³

Mesures d'ingénierie : Aérez/ventilez les lieux pour garder l'expositions aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

Protection individuelle :

Protection pour les yeux et le visage : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations sur l'hygiène générale : Manipulez selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Poudre.
Couleur :	Blanc.
Odeur :	Pas disponible.
Seuil de l'odeur :	Pas disponible.
État physique :	Solide.
pH:	Pas disponible.
Viscosité :	Pas disponible.
Point de congélation :	Pas disponible.
Point d'ébullition :	Pas disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

White Dry Non-Sanded Grout

Point d'éclair :	Pas disponible.
Taux d'évaporation :	Pas disponible.
Seuil minimal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Seuil maximal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	Pas disponible.
Densité de vapeur :	Pas disponible.
Poids spécifique :	2.7
Solubilité dans l'eau :	Partiel.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible.
Pourcent volatil, Pd. % :	Pas disponible.
COV, Pd. % :	0%, Sans objet; 0 wt, Sans objet.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans des conditions d'entreposage normales.

Conditions de réactivité : Chaleur. Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acides. Aluminium. Sels d'ammonium. Les alcalis et les métaux alcalino-terreux.

Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

Analyse des ingrédients

Ingrédient	DL50 (orale)	CL50
Ciment de portland	Pas disponible.	Pas disponible.
Oxyde de magnésium	Pas disponible.	Pas disponible.
Silice cristalline, quartz	500 mg/kg, rat	Pas disponible.
Carbonate de calcium	6450 mg/kg, rat	Pas disponible.
Dioxyde de titane	>10000 mg/kg, rat	Pas disponible.

Yeux : Irritant pour les yeux. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Irritation sévères, avec rougeur prononcée et douleur. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.

Peau : Peut irriter la peau. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Les symptômes peuvent inclure rougeur, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.

Ingestion : Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.



FICHE SIGNALÉTIQUE

White Dry Non-Sanded Grout

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

Organes cibles : Pas disponible.

Effets chroniques : Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Cancérogénicité : Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Ingrédient

Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes. *

Ciment de portland

G-A4

Oxyde de magnésium

G-A4

Silice cristalline, quartz

G-A2, I-1, N-1, CP65

Carbonate de calcium

Non listé.

Dioxyde de titane

G-A4, I-2B, CP65

* Voir la section 15 pour plus d'information.

Mutagénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets sur la reproduction : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets développementaux :

Tératogénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Embriotoxicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Sensibilisation des voies respiratoires : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Sensibilisation de peau : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Matières toxicologiquement synergiques : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistance et dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation / accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes réglementations local, régional, provincial et fédéral.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification de transport routier en vertu du DOT

Non réglementé

Classification de transport routier en vertu du TMD

Non réglementé

Classification en vertu de l'IATA

Non réglementé

Classification en vertu de l'IMDG

Non réglementé



FICHE SIGNALÉTIQUE

White Dry Non-Sanded Grout

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Fédéraux

Canadien : Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

États-Unis : Fiche signalétique préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (Norme CFR29 1910.1200).

SARA Title III

Ingrédient	Section 302 (EHS) TPQ (lbs.)	Section 304 EHS RQ (lbs.)	CERCLA RQ (lbs.)	Section 313
Ciment de portland	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Oxyde de magnésium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Silice cristalline, quartz	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Carbonate de calcium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Dioxyde de titane	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.

Régulations des états

Le droit de savoir du New Jersey: Silica ciment de portland, Sulfate de calcium, Oxyde de magnésium, Carbonate de calcium. **Le droit de savoir de la Pennsylvanie:** Ciment de portland produits chimiques, Sulfate de calcium, Oxyde de magnésium, Calcaires. **Le droit de savoir du Massachusetts:** Ciment de portland, Sulfate de calcium, Oxyde de magnésium, Carbonate de calcium.

Proposition 65 de la Californie :

Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'Etat de la Californie de causer le cancer.

Inventaires du monde

Ingrédient	Canada LIS/LES	USA TSCA
Ciment de portland	DSL	Oui.
Oxyde de magnésium	DSL	Oui.
Silice cristalline, quartz	DSL	Oui.
Carbonate de calcium	NDSL	Oui.
Dioxyde de titane	DSL	Oui.

Tous les ingrédients sont sur des inventaires de LIS/LES et de TSCA ou sont exempt de la liste.

HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 1 Inflammabilité - 0 Risque Physique - 0 EPP - E

NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 1 Inflammabilité - 0 Réactivité - 0

Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême



FICHE SIGNALÉTIQUE

White Dry Non-Sanded Grout

Classification du SIMDUT :

- Catégorie D2A - Cancérogénicité
- Catégorie D2A - Toxicité chronique
- Catégorie D2B - Irritation de la peau ou des yeux

Symboles de SIMDUT :



AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

- OSHA (O)** Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle.
- ACGIH (G)** Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.
A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme.
A2 - Présumé carcinogène à l'homme.
A3 - Carcinogène animal.
A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme.
A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.
- IARC (I)** Centre International de Recherche sur le Cancer.
1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme.
2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.
2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.
3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.
4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.
- NTP (N)** Programme de toxicologie national.
1 - Connu être carcinogène.
2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il ne peut pas être valide pour ce matériel si elle est employée en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

Date d'échéance : Novembre 15, 2014

Numéro de version : 1.0

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Phone: (519) 488-5126
www.nexreg.com